
Abdication du curé de Vincelles (Yonne), lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Abdication du curé de Vincelles (Yonne), lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39164_t1_0098_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pour les citoyens Moreau l'aîné, Moreau le jeune, Luyt père, Bosin, Mauroy, père, etc. Il ajoute, en son nom, une des ces médailles fastueuses destinées à perpétuer le souvenir du mariage d'un de ces despotes qui, sous l'apparence de quelques vertus, cachent tant de vices honteux (Henri IV).

Mention honorable et insertion au *Bulletin*.

La Société populaire d'Aumale fait don de 50 marcs d'argenterie provenant de ses églises.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Aumale (2).

La commune, le comité de surveillance et la Société populaire d'Aumale, à la Convention nationale.

« Il y a un an que le commune d'Aumale, pressant l'éponge de la vanité sacerdotale, en avait tiré 51 marcs d'argent, qu'elle a donnés à la patrie. Il y restait encore 50 marcs qu'elle vous envoie et que ses commissaires vous apportent. Son cuivre et les ornements du culte sont en route et vous arriveront sous peu de jours, en voici le procès-verbal que nous déposons en vos mains. Nous n'avons aucunes reliques, par conséquent aucunes châsses; nos saints ne sont que de bois; nous espérons que vous nous permettrez d'en faire du feu. Nous avons bien quelques prêtres, patriotes de poche, fâchés de tout ce que nous vous adressons, mais nous nous chargeons tous de mettre leurs amis et eux à une allure de convenance. Chez nous, la décade s'exécute, et bientôt l'on n'entendra plus que le langage austère de la raison et de la vérité dans ces lieux, échos privilégiés du mensonge, du fanatisme, de la superstition et de l'intérêt. Nos jeunes citoyens de la première réquisition sont organisés en bataillons; ils sont pleins d'ardeur et de courage, ils vont partir et vaincre tous les tyrans. Nos citoyennes se sont disputé le plaisir de travailler gratuitement à leur équipement, elles viennent de leur

6,000 livres en écus pour être changés contre une pareille somme en assignats.

Cette députation demande qu'à l'avenir les juges, les magistrats du peuple n'aient point de costume et soient vêtus en sans-culottes.

L'orateur dépose une médaille sur l'autel de la patrie.

Honneurs de la séance, mention honorable, insertion au *Bulletin*.

IV.

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention*.

Un citoyen de Sens apporte à échanger contre des assignats, au nom de plusieurs de ses concitoyens 250 marcs d'argenterie, 2 marcs d'or et 6,000 livres en numéraire, dont moitié en or. Le même dépose en son nom et fait don d'une grande médaille frappée pour le mariage de Henri IV.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 147.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 806.

offrir un drapeau, elles leur donneront des palmes civiques à leur retour.

« Vive la République une, indivisible et impérisable !

(*Suivent 11 signatures.*)

La Société populaire d'Aumale, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants (1),

« Vous avez délivré le peuple français de toutes les oppressions politiques; il faut aujourd'hui le soustraire aux oppressions sacerdotales. Nos prêtres se servent de leurs armes pour fanatiser les esprits faibles, il faut les leur arracher. Ce n'est pas assez que nos temples dégorgent leurs richesses, il faut cesser d'en payer les ministres; il faut faire plus, citoyens représentants, il faut leur ôter tous les moyens de nuire, car le serpent qui n'est pas entièrement écrasé conserve toujours un dard pour sa vengeance; nous remettons à votre sagesse le moyen de nous en garantir. Nos temples ont encore sur leurs murs de ridicules images, monuments hideux de la sottise crédulité de nos pères, il faut les en dépouiller et les brûler aux pieds de celle de la raison; il faut que chacun de nos édifices nationaux n'offre plus que les statues, les emblèmes et les inscriptions de la liberté, de l'égalité et de l'humanité.

« La Société populaire d'Aumale vous demande toutes ces lois parce qu'elles sont dignes de vous, parce qu'elles sont d'une bienfaisance universelle, et nécessaires à la tranquillité publique. Avec elles, nous ne craignons pas plus le fanatisme que les tyrans; avec elles nous vous dirons : *tout ira*, car nous nous serrerons autour de la Montagne; nous en défendrons les approches, nous la sauverons ou nous périrons sous ses ruines.

« F.-A. BEUVAIN, *président*; DELMASSE, *secrétaire*; LEGENDRE, *secrétaire*.

Un citoyen dépose sur l'autel de la patrie 8 croix de Saint-Louis (2).

Le curé de Vincennes (Vincelles), dans le département de l'Yonne, abdique ses fonctions.

Insertion au « *Bulletin* » (3).

Les représentants du peuple dans le département de l'Aisne annoncent que les prêtres s'empresment de renoncer à leur charlatanisme et qu'ils sont accablés de lettres de prêtrise.

Insertion au « *Bulletin* » (4).

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 806.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 147.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 148.

(4) *Ibid.*